

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 septembre 2013 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère (quitte à 21 :05)
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller (20 :15)
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbal du 5 aout 2013

13-09-157

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 aout 2013.

6. Adoption des comptes à payer

13-09-158

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18304 à 18366	101 952.97\$
Prélèvement no 1140 à 1155	17 339.36\$
Rémunération élus (août)	1 911.04\$
Rémunération employés	18 406.09\$
Rémunération pompiers	4 933.75\$
Total	144 543.21\$

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 aout 2013

13-09-159

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 aout 2013.

2. OMH / Approbation du budget révisé 2013

13-09-160

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé 2013 et de payer un montant de 6 174\$ comme part municipale pour l'année.

3. Appel d'offres / vente du tracteur à la patinoire

13-09-161

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre la plus élevée reçue lors de l'appel d'offres pour la vente du tracteur de la patinoire, soit celle de M. Normand Rioux au montant de 985\$.

4. Petite séduction

13-09-161.1

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal atteste son soutien au projet « La Petite Séduction ».à tous ceux ou celles qui désirent soumettre leur candidature à cette émission.

- 13-09-162 **5. Contrat collecte et transport des matières recyclables 2014**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables par Yvan Plante pour l'année 2014 au montant de 18 345.60\$ plus taxes.
- 13-09-163 **6. Contrat collecte et transport des matières résiduelles 2014**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles par Yvan Plante pour l'année 2014 au montant de 21 740\$ plus taxes.
- B. TRAVAUX PUBLICS**
- 13-09-164 **1. Appel d'offres / Gravier 2013**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Les Constructions Jalbert et Pelletier, soit l'offre la plus basse conforme au montant de 9.45\$/tonne.
- 13-09-165 **2. Avis de motion / Règlement sur la pose de ponceau**
- Avis de motion est dûment donné par Raymond Lévesque qu'à une prochaine séance un règlement sur la pose des ponceaux sera adopté.
- C. INCENDIE**
- 13-09-166 **1. Entente de fourniture de services en sécurité incendie et civile**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipale pour conclure une entente relative de certains éléments de la protection contre l'incendie et de la coordination en sécurité civile;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis entend fournir un certains nombre de services en protection incendie et en sécurité civile.
- POUR CES MOTIFS :**
Il est proposé par Sylvain Deschênes, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité ou de la Ville, l'entente de fourniture de services relativement à la protection incendie et la sécurité civile dont la MRC de La Mitis sera la mandataire.
- 13-09-167 **2. Contrat de location d'un camion citerne à St-Charles pour 10 ans**
- Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;
- Loue un camion citerne neuf, propriété de la municipalité de St-Charles-Garnier, selon les principes discutés lors de la réunion tenu le 26 aout 2013;
 - Accepte les modèles de contrat de location présentés;
 - Comprend que les annexes ne pourront être complétées qu'une fois les emprunts financés;
 - Accepte que la location soit d'une durée de 10 ans à la date de signature des deux (2) parties.
- 13-09-168 **3. Contrat de location d'un camion citerne à St-Charles pour 10 ans**
- Il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

- Loue un camion autopompe Spartan équipé, propriété de la municipalité de Les Hauteurs, selon les principes discutés lors de la réunion tenu le 26 août 2013;
- Accepte les modèles de contrat de location présentés;
- Comprend que les annexes ne pourront être complétées qu'une fois les emprunts financés;
- Accepte que la location soit d'une durée de 10 ans à la date de signature des deux (2) parties.

D. URBANISME

1. Adoption du projet de règlement 249-13 modifiant le règlement de construction 214-10

13-09-169

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les conteneurs comme bâtiments accessoires à des fins agricoles ou forestières;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Sylvain Deschêneset résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté ce projet de règlement numéro 249-13 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 249-13 modifiant le règlement de construction 214-10 ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'encadrer l'utilisation des conteneurs comme bâtiments accessoires à des fins agricoles ou forestières.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.4

L'article 3.4 est modifié en ajoutant l'alinéa suivant à la suite du troisième alinéa :

«Malgré l'alinéa précédent, il est permis d'utiliser comme bâtiments accessoires à un usage des groupes AGRICULTURE et FORÊT un ou des conteneurs à la condition de respecter les conditions suivantes :

- a) le conteneur doit être installé à une distance minimale de 30 mètres de toute ligne avant de terrain;
- b) le conteneur doit être dissimulé d'une voie de circulation ou d'une ligne de terrain appartenant à un autre propriétaire par un écran protecteur selon les dispositions de l'article 9.18 du Règlement de zonage 211-10;
- c) le conteneur doit respecter à tous égards les dispositions applicables aux bâtiments accessoires.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

a) État de routes 234 et 298 / MTQ

13-09-170

Attendu que les routes 234 et 298 sur le territoire de St-Gabriel sont dans un état lamentable.

Attendu que la plupart des routes numérotées en périphérie de St-Gabriel ont été rénovées ou refaites dans les dernières années.

Attendu que les usagés ne se sentent plus en sécurité, surtout nos aînés.

Attendu que l'état des routes cause une usure prématurée des véhicules.

Attendu que plusieurs usagers préfèrent utiliser nos chemins ruraux plutôt que les routes numérotées.

Attendu que les routes numérotées ont une importance capitale pour le développement et l'essor d'une municipalité rurale comme la nôtre.

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports du Québec de mettre l'accent dans sa programmation à l'état des routes 234 et 298 sur le territoire de St-Gabriel dans les plus brefs délais.

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

13-09-171

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

11. Levée de la séance

13-09-172

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à __h__, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général